

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2026.095**Séance du **VINGT-HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX**

Date de la convocation : Mardi 22 septembre

Président de séance : M. Patrick ANTOINE, Maire

Secrétaire de séance : M. Michel COLLOT

Membres en exercice : 33

Quorum : 17

28 présents :

MMES et MM. ANTOINE Patrick, VOUTAY-MERMET Anne-Lise, BELMAS Jean-Pierre, PELLIER Pascale, BARONNET Eddy, MOUCHET Christine, COLLOT Michel, FRIES-CHATAGNAT Séverine, BERTRAND Maurice, SILLARD Patrick, BARBERIS Pier-Luigi, VALLENET Jean-Paul, VUACHET Serge, ANDRIER Nathalie, MANDON Martine, LEVET Serge, GUGLIOTTA Valérie, PAILLASSON Isabelle, REAL-LAFFRIQUE Laetitia, NOURRY Alexandra, BREGEGERE Stéphanie, ROGUET Marc, LE FALHER Anne-Emmanuelle, BOURGEOIS Florian, TREBOZ Valentin, PELLIER Karl, SALAME Marie-Lise, LATTANZIO Katia

3 absents ayant donné pouvoir :

PARRET Martine à PELLIER Pascale, CHARPENTIER Muriel à Michel COLLÔT, GUENEZ Éric à Patrick ANTOINE

2 absents excusés sans pouvoir :

MM. MOLS Louis-David et BAUD Joël

Objet : Lieudit « Les Combettes » - Acquisition de la parcelle A39 propriété des consorts DUPONT

Les consorts DUPONT sont propriétaires de la parcelle A39 d'une superficie de 17 998 m² située au lieudit « Les Combettes ». Cette parcelle est classée zone N du PLU et grevée d'un espace boisé classé.

Les propriétaires ayant sollicité la commune pour vendre ladite parcelle, Monsieur le Maire a fait une proposition par courrier du 06 juillet 2026, au prix de 9 000,00 €, soit 0,50 cts € le m². Après négociation, cette proposition a été acceptée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 27 voix pour
et 1 abstention (Anne-Lise VOUTAY-MERMET),

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition de la parcelle A39 appartenant aux consorts DUPONT, au prix de 9 000,00 € ;

2026.095

Envoyé en préfecture le 05/10/2026

Reçu en préfecture le 05/10/2026

Publié le 05/10/2026

ID : 074-217402981-20260928-DEL26_DG_095-DE



ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à la régularisation de cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Michel COLLOT

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 1^{er} octobre 2026
Le Maire

Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 05/10/26

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.